



DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU

CAPN du 11 Juin 2014

Depuis des années, le SNES/SNUEP-FSU interpelle le ministère sur la nécessité de créer des postes de CPE afin d'améliorer aussi bien l'accueil, l'encadrement et le suivi des élèves, que les conditions de travail des personnels. Lors du CTM du 19 janvier, 159 ETP de CPE ont été créés, ce qui est une avancée vers le plan pluriannuel de recrutement que le SNES appelle de ses vœux. Toutefois, un certain nombre d'académies font le choix de ne pas implanter la totalité ou une partie de leur contingent au prétexte de surnombres budgétaires ! Pour autant les besoins sont criants : manque de TZR, recrutement de contractuels en progression constante, remplacements de courte durée non assurés, enfin, des établissements sont encore sans CPE tandis que d'autres sont sous-dotés. Le SNES et le SNUEP demandent expressément à M. le Ministre d'intervenir auprès des services déconcentrés afin que les créations annoncées soient effectives. Par ailleurs, le SNES et le SNUEP renouvellent leur demande de liste complémentaire pour tous les concours, et plus particulièrement pour l'externe dont les résultats ne sont pas encore parus, 28 postes du concours exceptionnel n'ayant pas été pourvus.

Concernant la Hors Classe, les notes de service ministérielles ont beau se succéder, elles prévoient toujours des dispositions qui aboutissent à l'exclusion de collègues d'un débouché de carrière naturel et l'augmentation du ratio ne suffit pas à les neutraliser. De plus, la déconcentration de la gestion amplifie ces injustices par l'application de barèmes très variables. La dernière note de service, si elle corrige certaines dispositions, n'est pas porteuse du changement en profondeur qui ferait rupture avec les orientations de la précédente mandature. Elles restent fondées sur l'idée que les collègues particulièrement « méritants » doivent prioritairement accéder à la hors-classe. Or la définition même du « mérite » est particulièrement difficile, s'appliquant à un métier aussi divers et complexe que le nôtre. Les politiques rectorales donnent encore trop souvent la primauté aux avis des chefs d'établissement et des IPR au détriment de tous les autres éléments sur lesquels devrait se fonder cette promotion. Pour le SNES/SNUEP-FSU, il est urgent de remettre à plat l'ensemble du dispositif et le transformer en fin de carrière pour tous.

De plus, la poursuite jusqu'en 2017 du gel du point d'indice est inacceptable. Le SNES/SNUEP-FSU revendique une réflexion globale sur la refonte des grilles de rémunération, des perspectives de reconstruction de la carrière afin que certains passages d'échelon soient moins longs, une revalorisation d'indemnités liées à l'exercice du métier et la prise en compte des conditions d'exercice.

Par ailleurs, que ce soit dans le cadre de la notation ou dans celui de la promotion, la question de l'évaluation des CPE est bien évidemment liée à celles de la reconnaissance de leur identité professionnelle, de la charge et des conditions de travail. Les discussions en cours avec le ministère ne peuvent se contenter d'une actualisation des missions sans clarifier les obligations de service des personnels et reconnaître la lourdeur de leur charge de travail. Le métier doit lui aussi être conforté avec pour cœur le travail éducatif auprès des élèves et leur suivi au sein des équipes pédagogiques et éducatives. Mais les objectifs d'une vie scolaire des élèves épanouie et réussie se heurtent à bien des obstacles comme celui du manque de personnels. En effet, des annonces de suppressions de postes d'assistants d'éducation commencent à filtrer ici et là, le coup de pince de l'été 2012 est bien loin et s'inverse.

Les demandes de détachement et d'intégration dans le corps des CPE sont nombreuses et témoignent d'une certaine attractivité pour le métier. Néanmoins, nous réaffirmons notre volonté de privilégier l'accès au corps par les voies statutaires du concours qui permettent de valider la qualification professionnelle. L'intégration après détachement ne garantit en rien une inspection obligatoire. Nous rappelons que pour les professeurs des écoles notamment, le concours interne reste difficile à cause de l'entêtement ministériel à maintenir exclusivement le dossier RAEP comme épreuve d'admissibilité. Ainsi, peuvent être proposés à l'intégration des personnels sans expérience aucune dans la fonction ce qui signifie que l'accès à la profession peut se faire sans formation ni accompagnement. C'est très inquiétant et nous demandons une meilleure définition du cadre des intégrations. En outre, nous rappelons que des collègues en demande de reconversion et de détachement ne peuvent pas d'ores et déjà être intégrés dans les mouvements intra-académiques.

Le SNES/SNUEP-FSU, soucieux des personnels comme du service public d'éducation, continuera d'agir pour la démocratisation de ce dernier, la réussite des élèves tout en améliorant des conditions de travail et de rémunération pour ses agents !